



**COMMISSION PARITAIRE
CNIC TRANSPORT DE FONDS**



Une nouvelle réunion paritaire s'est tenue le Mardi 11 mars 2008 au Conseil National des Transports où toutes les Organisations Syndicales étaient représentées :

- **FGTE-CFDT**
- CFTC
- CGT
- FO
- CGC
- FNCR

L'ordre du jour était :

1. Point sur les avenants en cours
2. Ouverture des négociations relatives à la revalorisation des rémunérations conventionnelles
3. Questions diverses

La délégation FGTE-CFDT était représentée par :

M. QUIROGA Pascal	Coordinateur National Transport de Fonds
M. BOURGEON Stéphane	LOOMIS
M. CATTO Pascal	LOOMIS CASH SERVICES
M. FOUS Denis	LOOMIS
Mme CEMIRE Patricia	BRINK'S EVOLUTION

Organisations Patronales :

FEDESFI : M. MONTI	BRINK'S
M. KOCZOR	SECURITAS
M. HUREL	BRINK'S

M. MUNIER pour l'UFT

Cette réunion fut animée par Monsieur Hubert PERRIN du Ministère des Transports, Président de la Commission.

En préambule, Monsieur PERRIN précise que les prochaines réunions se tiendront à l'Arche de la Défense

1. Point sur les avenants en cours :

Monsieur PERRIN rappelle les avenants en cours (avenants 14 et 15) :

- L'avenant n°14 concerne le régime complémentaire de prévoyance obligatoire introduit par la loi du 21 août 2003 et le décret du 9 mai 2005

Monsieur MONTI, porte-parole de FEDESFI rappelle qu'il s'agit de mettre notre texte conventionnel à jour, avant le 1^{er} juillet 2008, suite à la loi de financement de la Sécurité Sociale qui prévoit que toute participation employeur pour les complémentaires santé et prévoyance doit être égale pour tous.

Monsieur MONTI souligne qu'il est urgent de mettre en conformité notre champ conventionnel car demain toute entreprise qui n'appliquerait pas les textes serait soumise à cotisations URSSAF tant patronales que salariales.

La FGTE-CFDT TDF s'engage à signer cet avenant pour mettre en conformité notre Convention avant le 1^{er} juillet 2008.

- L'avenant n°15

Monsieur MONTI informe les délégations qu'une nouvelle proposition d'avenant concernant les modes opératoires sera présentée par FEDESFI.

La Fédération patronale propose qu'une rencontre entre les représentants des salariés et les membres de FEDESFI soit organisée dans les prochains jours.

La FGTE-CFDT a rappelé que l'Intersyndicale (CFDT-FO-CFTC-CGC) a fait des propositions écrites le 29 novembre 2007 et qu'il est urgent maintenant de trouver un modus vivendi après plus de deux ans de négociations.

2. Ouverture des négociations relatives à la revalorisation des rémunérations conventionnelles :

Monsieur KOCZOR pour FEDESFI souhaite proposer une nouvelle méthode de revalorisations qui s'appliquerait métier par métier.

FEDESFI ne souhaite pas s'engager sur une augmentation globale mais privilégierait les métiers liés au traitement des valeurs et les dabistes.

La délégation patronale fait lecture de ses propositions qui prendraient effet au 1^{er} mars 2008 :

- revalorisation de 3 % pour les coefficients 110-115-125-140
- revalorisation de 1,9 % pour les autres catégories de personnel
- prime de risque dabiste 100 €
- prime de risque convoyeur 230 €

Ces propositions sont jugées inacceptables par toutes les organisations syndicales.

La FGTE-CFDT souligne que les salariés attendent une augmentation significative de leurs salaires et rappelle que la dernière revalorisation conventionnelle date de novembre 2006.

Depuis presque 18 mois, le pouvoir d'achat des salariés s'est carrément effondré et les augmentations proposées ne comblent même pas le retard.

De plus, la FGTE-CFDT revendique une forte augmentation unique pour tous ce qui n'exclut pas la nécessité de faire un effort supplémentaire sur la prime de risque des dabistes, des convoyeurs de fonds et de créer une prime métier pour les personnels de comptage.

La délégation patronale n'ayant pas mandat pour répondre à nos revendications, la séance est levée.

Une prochaine rencontre programmée le mercredi 09 avril 2008.

L'équipe FGTE-CFDT Transport de Fonds